IMT Nuremberg Archives

H – 4919

International Court of Justice

H4919 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

Délégation française au
Ministère Public

Document nº : RF 1430

Document R.F. 710

Interrogatoire KEITEL
du 3 août 1945

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
RF Exhibit 1430
Filed 2/7/46

H4919 - 0003

INTERROGATOIRE de Wilhelm KEITEL

Officier instructeur : Dr. Bohuslav ECER,
Colonel du service de la Justice militaire Tchéco-slovaque.

..... Date : 3 août 1945, après-midi

Sur interpellation Wilhelm KEITEL déclare :

" Je suis Wilhelm KEITEL, né le 22 septembre 1882 à Helmscherode (Brunswick). Epoux de Lisa, née Fontaine, père de 5 enfants, 3 fils de 30, 28 et 26 ans, ce dernier tombé sur le front de l'Est en 1941, et de 2 filles, une de 35 ans mariée, l'autre décédée à 30 ans. J'ai vu ma femme pour la dernière fois à la mi-avril 1945.

Mes fonctions :

Le 4 février 1938, j'ai été nommé chef du commandement suprême des forces armées (O.K.W.), par Adolf HITLER. Avant ma nomination il existait un ministre de la guerre qui était en même temps chef suprême de l'O.K.W. C'était von BLOMBERG. Le 4 février 1938 Adolf HITLER a décidé de modifier celà en supprimant le poste de Ministre de la Guerre et en s'attribuant les fonctions de commandant suprême de l'O.K.W. Par la suite on m'a confié certaines des attributions du Ministre de la guerre, au gré des circonstances. Les 3 chefs des 3 armées constituant la Wehrmacht (Air, Terre, Mer) étaient directement subordonnés au Führer et à la différence de BLOMBERG, je n'avais pas autorité sur eux. Je pouvais donc donner aucun ordre de ma seule initiative sinon sur l'ordre et les instructions d'Adolf HITLER.

H4919 – 0004

Je n'avais pas d'attribution de commandement, mon rôle était plutôt celui d'un chef d'Etat-Major. Toutefois, en tant que Chef de l'O.K.W., je pouvais prendre l'initiative de faire des suggestions au Führer dans le domaine militaire, dans la mesure ou les chefs des trois armées ne l'avaient pas déjà fait; en principe le Führer me consultait pour les questions d'ordre militaire. Lui seul prenait les décisions.

Le ler septembre 1939, un Conseil des Ministres pour la Défense fut créé, sous la présidence d'Hermann GOERING. Je n'en faisais partie que dans la mesure où il s'occupait de questions militaires. Je n'ai jamais été nommé membre du Gouvernement et n'avais ni voix ni siège dans le Cabinet.

Relations avec le Parti.

Au printemps de 1939 on m'a conféré l'insigne d'honneur en or du Parti. Je n'ai jamais fait de déclaration d'adhésion au Parti. Le Parti m'a considéré comme un de ses membres à partir des modifications de la loi militaire en octobre 1944 et du fait que je détenais l'insigne d'honneur en or. Il m'a demandé de souscrire une cotisation volontaire. J'ai envoyé 1.000 mark à ce moment là. Au fond de moi même j'étais un fidèle tenant d'Adolf HITLER et mes convictions politiques étaient nationales socialistes. Du temps de la République de Weimar et de même dans l'armée impériale, je n'avais aucune opinion ni aucune activité politiques, et par conséquent n'étais pas nazi.

H4919 - 0005

Toutefois, quand le Führer m'a accordé sa confiance, les contacts personnels que j'ai eu avec lui m'ont fait évoluer vers le national socialisme. Aujourd'hui encore je reste un partisan convaincu d'Adolf HITLER, ce qui n'implique pas que j'adhère à tous les points du programme et de la politique du Parti.

Le réarmement allemand.

Le réarmement allemand a commencé, sur une échelle modeste aux alentours de 1935, après le départ de l'Allemagne de la Société des Nations et la restauration de notre organisation militaire.

Question - Quel a été le montant total des dépenses de réarmement jusqu'en septembre 1939 ?

Réponse : En ce qui concerne la Wehrmacht, de 30 à 40 milliards tout au plus.

Q.- Avez-vous connaissance du discours d'Hitler au Sportpalast, le 1er septembre 1939, où il reconnait avoir engagé 90 milliards pour le réarmement allemand ?

R.- Oui, je connais le discours et le chiffre cités. Ce chiffre m'a beaucoup étonné et j'ai failli tomber à la renverse. Pour autant que je connaissais les chiffres concernant la Wehrmacht, ce chiffre était trop élevé des 2/3.

Q.- Le réarmement avait-il pour objet de préparer l'Allemagne à faire une guerre d'agression ?

R.- Même en 38 et 39 personne d'entre nous, soldats n'a songé à faire une guerre d'agression, Je savais que nous n'étions absolument pas prêt pour une guerre d'agression, encore moins pour une guerre mondiale.

H4919 - 0006

Q.- Dans l'exercice de vos fonctions, n'avez-vous pas préconisé la guerre d'agression ?

R.- Dans certaines conditions j'en étais partisan, par exemple pour prévenir une agression certaine de la part de l'adversaire.

Q.- Pourquoi l'Allemagne á-t-elle attaqué l'U.R.S.S.?

R.- Pour prévenir les préparatifs d'une agression indubitable de la part de l'U.R.S.S.

Q.- A votre connaissance, certaines personnalités civiles ou militaires en Allemagne ont-elles préconisé la guerre totale ?

R.- Non.

Q.- Etiez-vous partisan d'une guerre totale, c'est à dire d'une guerre conduite au mépris du droit international de la guerre ?

R.- Non.

Q.- Au moment de Munich, l'Allemagne était-elle préparée à une guerre mondiale ?

R.- Non, car à ce moment nous n'avions fait aucun préparatif stratégique d'opérations.

Q.- Si la France et la Grande Bretagne n'avaient pas fait l'accord de Munich avec l'Allemagne, l'Allemagne aurait-elle déclenché des opérations militaires ?

R.- Probablement non, à mon avis. Comme dit, nous n'étions pas prêts à ce moment là, surtout si la France avait rempli ses obligations d'assistance vis-à-vis de la Tchéco-Slováquie.

Q.- Adolf HITLER était-il résolu à réaliser ses objectifs de politique extérieure au prix d'une guerre d'agression de la part de l'Allemagne, voir d'une guerre mondiale ?

H4919 - 0007

R.- Je n'en sais rien, mais je suis intimement convaincu qu'il ne voulait pas de guerre mondiale.

Q.- En tant que chef de l'O.K.W. avez-vous signé à un moment quelconque un ordre contraire aux dispositions du droit international de la guerre ?

R.- Non, à ma connaissance.

Là dessus, l'officier instructeur soumet à Wilhelm KEITEL un ordre du Führer concernant le Plénipotentiaire général pour l'Organisation du Travail, du 21 mars 1942.

Q.- Avez-vous été co-signataire de cet ordre ?

R.- Oui.

Q.- Vous rendiez-vous compte de ce qu'en décidant d'employer les prisonniers de guerre et les civils des territoires occupés dans les industries de guerre on violait une règle du droit international ?

R.- Non, pour autant que cet ordre concerne le droit international. Pour les autres ordonnances prises sur la base et pour l'exécution de cet ordre, je ne suis pas responsable. J'ajoute que le Führer aurait tout aussi bien promulgué cet ordre sans mon contre-seing ou pour mieux dire, qu'il n'aurait pas fait dépendre cet ordre du 21 mars 1942 de mon contre-seing.

La question tchéco-slovaque.

Q.- Qui a eu l'idée de régler par la force le problème de Sudètes en faisant occupér cette région par l'armée allemande, puis tout le problème tchécoslovaque en occupant tout le reste de cette République ?

R.- Le Führer seul, bien que certains conseillers politiques aient pu jouer un rôle que j'ignore.

H4919 - 0008

Q.- Y a-t-il eu une mobilisation allemande partielle ou des mouvements de troupes contre la Tchéco-slovaquie dans la seconde moitié de mai 1938 ?

R.- Non. L'idée d'une action militaire n'était pas encore à ma connaissance, envisagée à ce moment là.

Q.- Avez-vous le souvenir d'un ordre d'Adolf HITLER, du 28 mai 1938 ordonnant des préparatifs pour une action militaire contre la Tchéco-slovaquie le 2 octobre ?

R.- Non, je ne m'en souviens pas et pourtant j'aurai du en être informé.

Là dessus, l'officier instructeur lit au sieur Wilhelm KEITEL le passage suivant du discours d'Adolf HITLER au Reichstag, le 30 janvier 1939 (Dokumente des Deutschen Politik - Vol.7 Partie 2, page 458)

> "L'Allemagne n'ayant ni mobilisé, ni nourri áucune "intention d'attaquer la Tchéco-slovaquie, de quel- "que façon que ce soit, la situation devait indu- " bitablement conduire à un lourd échec de presti- "ge pour le Reich. Aussi, devant cette insuppor- "table provocation, aggrévées encore par les per- "sécutions et le terrorisme réellement infames im- "posé à nos compatriotes dans ce pays, je me suis " décidé à règler radicalement, et une fois pour "toutes, la question des Sudètes. Le 28 mai 1938 " j'ai donné l'ordre :
> " 1.- de préparer une action militaire contre " la Tchéco-slovaquie pour le 2 octobre.
> " 2.- de développer puissamment et rapidement " notre front défensif à l'Ouest."

Là dessus KEITEL déclare :

Il est possible qu'un ordre de ce genre ait été donné, bien que personnellement je n'en aie aucun souvenir, car pour autant que je me souvienne des mesures préparatoires de ce genre n'ont été prises que plus tard, au cours de l'été. Mais je crois que les indications d'Adolf HITLER sont exactes, bien que j'ignore leur provenance.

H4919 - 0009

J'insiste sur ce que, en mai 1938, l'Allemagne n'était pas prête pour une action militaire contre la Tchéco-slovaquie. Je sais fort bien que le Führer toutefois était résolu à règler en tous cás la question des Sudètes dans un temps rapproché.

Q.- Au moment de l'"entrée des troupes allemandes en Autriche" le danger d'une mobilisation tchèque a-t-il été envisagé ?

R.- J'ai moi-même signalé au Führer que si la Tchéco-slovaquie mobilisait nous n'étions pas prêts et ne pourrions occuper l'Autriche. Le Führer n'a pas tenu compte de mes observations.

Q.- Savez-vous si GOERING et NEURATH, au moment de la crise autrichienne ont donné au Gouvernement Tchéco-slovaque tant en leur nom qu'en celui du Führer, l'assurance que l'Allemagne se reconnaissait lié au traité d'arbitrage germano tchèque de 1925 et qu'ils n'avaient pas d'intention agressive envers la Tchéco-slovaquie ?

R.- Je n'ai pas eu connaissance de pareilles assurances.

Munich.

J'ai été présent à Berchtesgaden, à Godesberg, à Munich quand Neville CHAMBERLAIN vint voir le Führer, mais je n'ai pas pris part aux conversations. Je n'étais qu'un figurant passife, à la disposition pour fournir éventuellement des données militaires.

Q.- Avant la rencontre avec CHAMBERLAIN, le Führer vous a t-il demandé des renseignements sur les possibilités de l'Allemagne ?

R.- Non. Il savait très bien quelles étaient les possibilités purement militaires et qu'au moment de la crise de Munich nous n'étions absolument pas prêts pour une guerre.

H4919 – 0010

Q.- HITLER était-il donc partisan de la guerre à ce moment là ?

R.- Non, je le répète, car l'Allemagne n'était pas prête

Q.- Que serait-il arrivé militairement si la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. s'étaient rangés du coté de la Tchéco-slovaquie et avaient refusé de négocier avec l'Allemagne et l'Italie à Munich ?

R.- Les moyens militaires du Reich étaient absolument insuffisants contre une pareille coalition. Déclancher des opérations à ce moment aurait été de la folie.

Q.- Le pacte de Munich avait-il pour objectif politique d'écarter l'U.R.S.S. des affaires européennes ?

R.- Plutôt, car la Tchéco-slovaquie était une plate-forme éventuelle pour la Russie, d'où des conséquences stratégiques très graves.

Q.- La Wehrmacht dans son ensemble a-t-elle eu, par l'intermédiaire d'un représentant officiel une influence sur le tracé des frontières à Munich ?

R.- Personnellement, je n'en ai pas eu, ni que je sache aucun officier de mon état-major. Mais il est possible qu'un représentant de l'Armée de Terre ait eu pour mission de faire valoir notre point de vue stratégique dans les négociations sur le tracé des frontières.

signé : Wilhelm KEITEL

Je soussigné, Colonel J. Novak, certifie que ceci est une traduction conforme de l'interrogatoire de W. Keitel par le Dr Bohuslav Ecer, le 3 Août 1945. - 8 -

Nuremberg, ce 1er Février 1946

Col. Josef Novák.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE - MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

12-4919

DOC. R.F. N° 1430

vidi RF 710

DOC. R.F. N° 1430

9

H4919 – 0011